

Elections des représentants du personnel
à la Commission Consultative Paritaire
de catégorie A - Scrutin du 6 décembre 2018

Avis de Tirage au sort

Conformément à l'article 17 du décret 2016-1858, dans le cas où des sièges n'ont pu être pourvus par voie d'élection faute de candidats, l'attribution de ces sièges est faite au tirage au sort parmi les électeurs qui remplissent les conditions d'éligibilité.

Considérant qu'une partie des sièges pourvue par voie d'élection lors du scrutin du 6 décembre 2018, est vacante.

**Le jeudi 2 décembre 2021 à 9 heures
au Centre de Gestion de la Somme
32 rue Lavalard à Amiens,**

Monsieur Claude CLIQUET, Président du Centre de Gestion, procédera au tirage au sort destiné à constituer la Commission Consultative Paritaire de Catégorie A.

Cette opération est effectuée parmi les électeurs remplissant les conditions d'éligibilité.

Sont éligibles à la commission consultative paritaire les agents remplissant les conditions requises pour être inscrits sur la liste électorale de cette commission, à l'exception :

- des agents en congé de longue maladie, de longue durée, de grave maladie,
- des agents qui ont été frappés d'une rétrogradation ou d'une exclusion temporaire de fonctions de seize jours à deux ans, à moins qu'ils n'aient été amnistiés ou qu'ils n'aient été relevés de leur peine dans les conditions indiquées par le décret pris en application du dernier alinéa de l'article,
- des agents frappés d'une des incapacités énoncées aux articles L5 et L6 du code électoral.

Les électeurs à cette commission peuvent assister au tirage au sort.

Fait à AMIENS,
Le 18 novembre 2021
Le Président,



Claude CLIQUET